

7e séance du 31 janvier 1949 à 9 h.

Présidence: M.Nobs.

Absent:

Secrétaires: MM.Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 h.

Procès-verbal: 90,91.

Roumanie.

M.Petitpierre: Magheru remet note proposant procédure arbitrale pour régler question de la qualité diplomatique de Vitianu. Le gouv. roumain a déjà fait démarches auprès président de la cour internationale et désigné son arbitre. Il y a là une question préjudicielle. Les 2 dép. doivent examiner la chose. Après avoir accepté l'arbitrage, il nous resterait à soutenir que la qualité d'agent diplomatique doit être résolue à la lumière du droit suisse.

M.de Steiger: Le TF a interdit l'emploi des photocopies en dehors de la procédure, mais probablement trop tard. L'affaire est pendante devant chambre d'accusation, qui doit statuer sur renvoi. Le dep. politique devrait examiner si le droit des gens met les diplomate au bénéfice d'une situation spéciale pour des délits de droit commun. La pratique d'un service de renseignement paraît seule pouvoir être considérée comme un cas spécial, en relation avec l'activité normale d'un diplomate.

M.Nobs: J'ai l'impression que la procédure a traîné et qu'il faudrait trouver solution rapide.

M.de Steiger: Communistes cherchent toujours à compliquer enquêtes. Une faite avec soin a permis de découvrir des faits qui seraient restés ignorés en cas d'enquête rapide. Le juge zurichois me semble avoir bien agi.

M.Petitpierre: Dans les cas délicats, il serait bon de mieux s'assurer de la réalité des délits. Si j'avais connu d'emblée en quoi consistaient les délits de Vitianu, j'aurais proposé d'emblée l'expulsion. S'agit essentiellement d'actes qui ne touchent pas véritablement. Les Grecs ont jugé de Chambrier avec célérité. Au point de vue politique, la lenteur de nos juges travaillant avec conscience a certains inconvénients.

M.de Steiger: C'est le dep. politique qui a désiré que le TF soit saisi de l'affaire. Dès qu'une procédure est ouverte, il faut observer les règles. Le dep. de justice et police ne s'opposerait pas, dans un autre cas, à une liquidation administrative (expulsion).

M.Kobelt: Les Roumains n'auraient pas dû saisir la cour intern. avant de prendre contact.

Statut de neutralité.

M.Petitpierre: Les Etats parties au pacte de Bruxelles envisagent défense sur la ligne du Rhin. Cela pose des problèmes nouveaux pour nous. Notre statut de neutralité n'a pas été reconnu par certains Etats étrangers. Les Russes refusent reconnaître validité de la reconnaissance de 1815. USA ne reconnaît pas non plus notre neutralité. Serait difficile d'obtenir reconnaissance de ces 2 Etats, surtout des USA. L'occasion serait-elle venue de chercher à obtenir une reconnaissance simultanée USA et URSS. Ce sera délicat. Il faut y songer cependant. La question de la ligne du Rhin redonne actualité à la question, les USA ayant un intérêt militaire, l'URSS un intérêt politique à notre neutralité.

M.Etter: A première vue, il est douteux qu'il soit opportun de soulever la question. Il faudrait être sûr de ne pas essuyer un refus. Difficultés rencontrées par Suède doivent nous rendre prudents. Je suis très réservé.

M.Rubattel: Reconnaissance par certains Etats (France, GB, etc.) a une valeur assez platonique. Faut-il chercher à obtenir reconnaissance d'une valeur plus réelle? Oui en principe, mais crains que cela ne soit pas opportun.

M.Kobelt: Moment serait mal choisi. Défense du Rhin ne sera effective avant 2 ans. Penser au gros désavantage d'un refus, tant au p.d.v. extérieur qu'intérieur. Reconnaissance russe d'une valeur douteuse. Essentiel est de d



nous resterons neutres et défendrons notre neutralité.

M.Nobs: Très sceptique sur valeur d'une reconnaissance russe.

M.Petitpierre: Les chances de succès sont minces. Ce qui autorise un certain espoir, c'est l'attitude de quelques chefs militaires qui voudraient voir la Suisse rester neutre. Valeur reconnaissance russe est douteuse, mais présente un certain intérêt quand même.

M.de Steiger: Ne rien faire un moment qui ne soit pas propice.

M.Etter: Le débat ne doit pas être définitif. Réfléchir.

Maintien en activité de quelques mines indigènes.

M.Rubattel: Je proposerai peut-être prévoir obligation pour administration fédérale de prendre en charge du charbon indigène, de façon à assurer débouché permettant de continuer l'exploitation.

Négociations économiques avec Grande-Bretagne.

M.Rubattel: Si le CF est d'accord, Schaffner doit chercher à ne pas interrompre négociations et poursuivre jusqu'à la fin.

Conférence des présidents gouvernements cantonaux.

M.Nobs: Le CF a envisagé une telle conférence. Devra avoir lieu en 1949. Les dép. doivent indiquer les sujets à traiter. La chancellerie recevra leurs communications. Il y aura p.ex. la question du logement. Aperçu chef DMF et chef Pol. sur situation générale. Gouvernements sont très reconnaissants de ces informations. Envisager comme date la période du 25 février.

M.de Steiger: Certaines mesures de sécurité, par ex. la lutte contre l'espionnage doivent être prises à temps. M.Kobelt doit donc traiter ces questions, dans la mesure où le DMF est compétent.

M.Rubattel: Que ferons-nous pour le logement dès 31.12.49 ? Eviter une coupure brusque et adopter une solution graduelle.

Musée archéologique de Nyon (voir procès-verbal).

Droit de disjonction.

M.Nobs: La révision de la LP peut-elle se faire assez rapidement pour nous dispenser de prendre des mesures spéciales?

M.de Steiger: Pour la communauté des créanciers, le CE a rejeté une disposition particulière, de nature exceptionnelle. Ne fera-t-il pas de même pour la LP lorsqu'il s'agit de créer un privilège spécial pour la Confédération. Examinera la chose, si M.Nobs est d'accord.

Écoulement des pommes de terre.

M.Nobs: Pas possible d'écouler beaucoup de pommes de terre comme fourrage, parce que les autres fourrages sont meilleur marché. Les sous-produits de la meunerie sont aussi d'un placement difficile. Il faudrait les vendre meilleur marché, mais la régie en supporterait la charge. L'agriculture commence à employer du Ruchmehl pour l'affouragement, bien que ce soit interdit. Signaler la chose à la division de l'agriculture. L'administration des blés doit sécher du blé humide, mais elle manque d'électricité. J'enverrai un rapport à M. Rubattel, et à M. Wahlen sur la question des fourrages. M. Celio devrait faire examiner s'il ne serait pas possible de faire une exception pour l'administration des blés en matière de restrictions d'électricité. Penser au bon renom de l'Etat, qui serait compromis par un état de choses prêtant à la critique.